

« Doter la zone euro d'un exécutif »

Jean Pisani-Ferry,
professeur à l'université Paris-Dauphine

Alternatives Economiques : Comment faudrait-il faire évoluer la gestion de la zone euro pour sortir de la crise actuelle ?

Jean Pisani-Ferry : Il faut aller plus loin dans l'intégration politique de la zone euro et la doter d'une véritable capacité exécutive. Le Conseil des ministres des Finances de la zone devrait avoir le droit de prendre seul les décisions qui la concernent directement : politique de change, mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la zone dans son ensemble, ou encore recommandations adressées à tel ou tel Etat membre. Dans ces domaines, le Conseil des ministres des Finances à vingt-cinq ne prendrait plus de décisions. Le nouveau Conseil de la zone euro devrait aussi pouvoir modifier les règles de fonctionnement interne de la zone et mettre en œuvre de nouveaux instruments de coordination.

De quoi pourrait-il s'agir concrètement ?

Par exemple, de fonds de stabilisation conjoncturelle ou, comme on dit en anglais, de « fonds pour les jours pluvieux », qui seraient alimentés en période d'expansion et sur lesquels il serait possible de tirer en phase de ralentissement. Plus ambitieux, on pourrait « muscler » le processus de coordination en permettant au Conseil de la zone euro, dans des conditions spécifiées à l'avance, comme une crise économique, de voter à la majorité qualifiée des mesures qui engageraient l'ensemble de ses membres. Les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient également se réunir une fois par an en format « euro ».

N'y a-t-il pas un risque de rupture avec les (bientôt) nombreux pays de l'Union non-membres de la zone euro ?

Pour protéger les droits des Etats non participants à l'euro, la Commission, qui est gardienne des traités, devrait pouvoir saisir le Conseil élargi si elle a le sentiment qu'une décision de la zone euro est contraire à l'intérêt général de l'Union. Cette décision serait alors soumise au vote des 25.